

Séance du 22 octobre 2008

Sur convocation du Maire conformément aux dispositions légales et réglementaires, le conseil municipal s'est réuni :

Présents : MM. BANSE Sébastien – BRIDAULT Guy – BOEZ Pierre – FARAGUNA Antoine – HUART Marc – LENOTTE François Xavier - LERCHE Jean-Jacques – Mme BUISSET LAVALLARD Marie Bernadette.

Absents: M. SAUVAGE Guillaume - DE VALICOURT Christine - BUISSET Arnaud

Procuration : Mme DE VALICOURT Christine à M. BRIDAULT Guy

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2008

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 septembre 2008.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 5 septembre 2008.

I – LOCATION PRESBYTERE

Suite à l'annonce passée pour la location, Mr BOEZ a organisé les visites du logement du 1^{er} étage du presbytère.

Mr et Mme BOURGAULT, entre autres, ont postulé pour la location de ce logement. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer le logement aux époux BOURGAULT pour un loyer mensuel de 430 € (quatre cent trente euros) et autorise Madame le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

II – TRAVAUX ELECTRICITE MAIRIE

Mme le Maire donne connaissance à l'Assemblée des différents devis établis par diverses sociétés pour effectuer les travaux d'électricité du secrétariat et du bureau du Maire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis des Etablissements SENEZ pour un montant de 1 853 € et autorise Madame le Maire à signer l'accord.

III - DROIT D'ACCEUIL DES ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS

Suite à la mise en œuvre de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires, chaque commune doit organiser un service d'accueil des élèves en cas de grève des enseignants.

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée de la circulaire n° 08-130 relatant la mise en place de ce droit d'accueil. Elle doit transmettre à l'Inspecteur d'Académie du Nord une liste de personnes susceptibles de participer à l'accueil des élèves.

Mme le Maire propose que Monsieur Germain BOULET, Madame Patricia SOTIERE et Madame Delphine RINGEVAL soient les personnes référentes à cet accueil. Mme SOTIERE et Mme RINGEVAL avaient été contactées et acceptent d'assurer cet accueil.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour que :

- Mr Germain BOULET, Agent Communal
 - Mme Patricia SOTIERE, domiciliée 21 Grand Rue à Séranvillers-Forenville
 - Mme Delphine RINGEVAL, domiciliée 1 ruelle du Château
- soient nommés intervenants lors de grèves des enseignants.

IV – COMPTE-RENDU REUNION AVEC Mr ALLAEYS

Mme le Maire et les Adjointes ont rencontré Monsieur ALLAEYS, Trésorier Principal de la Commune, qui nous propose de présenter au Conseil Municipal une analyse financière au printemps prochain. Il nous précise que la situation budgétaire est bonne.

V – TRAVAUX A PREVOIR POUR 2009

L'ensemble du Conseil Municipal a listé un certain nombre de travaux à réaliser. Après avoir répertorié les travaux, il décide que la priorité sera donnée pour l'instant à l'école et à la Mairie (isolation). Des dossiers de demandes de subvention seront montés en conséquence.

VI – CONTRAT D'ASSURANCES

Suite au vote du budget le 14 avril 2008, Monsieur FARAGUNA, 2^{ème} Adjoint, a remarqué que les frais d'assurance communale paraissaient élevés. Il a étudié les divers dossiers : assurance multirisque communale, assurance prévoyance du personnel, assurance du tracteur...

Madame le Maire et Mr FARAGUNA ont consulté d'autres compagnies (AXA, GROUPAMA...) qui ont proposé des tarifs plus avantageux, tout en assurant le même niveau de couverture. Une réévaluation des contrats d'assurance a également été demandé auprès d'AVIVA, actuel assureur. Ils rencontreront les compagnies retenues pour déterminer le choix.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de résilier les contrats d'assurances passés avec la compagnie AVIVA et charge Madame le Maire de signer les nouveaux contrats.

VII - PLANTATIONS

Madame le Maire présente à l'Assemblée le devis établi par la SARL BUISSART, horticulteur. Pour un montant d'environ 2 000 €, il concerne l'aménagement en arbustes, vivaces et rosiers, des parterres et plates de bandes de la Mairie, de la ruelle du Château, de

l'Ecole, du carrefour de la rue de Lesdain, de la Chapelle (Chemin Paille), des entrées de village, de Forenville, du cimetière, de la Place et du Monument aux Morts.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis.

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'élaguer les arbres du terrain du Presbytère. Germain et André effectueront cet élagage le mois prochain. De même, ils maçonneront des grés pour la création de massifs.

VIII – 11 NOVEMBRE

Programme du 11 Novembre :

- A 10 H : → Office religieux
- A 11 H : → Rassemblement au Monument aux Morts, dépôt de gerbe, remise de l'insigne de porte drapeau avec étoile d'or et de la médaille de reconnaissance de la nation
 - Lâcher de ballons par les enfants de la Commune
- Vers 11 H 15 : Remise de Diplômes de la médaille d'honneur du travail et agricole à la Salle des Fêtes de la Mairie suivie d'un vin d'honneur pour clôturer cette cérémonie du souvenir.

IX – INFOS PLU

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de nommer une Commission d'Urbanisme. Elle sera composée du Maire, des Adjointes, de 2 membres Titulaires et de 2 membres Suppléants.

Monsieur Guy BRIDAULT et Monsieur Sébastien BANSE se propose comme Titulaires. L'ensemble du Conseil Municipal n'étant pas présent, la nomination des suppléants est remise à une date ultérieure.

Mme le Maire renseigne les membres présents que suite à l'appel d'offre lancé pour le Plan Local Urbanisme, l'ouverture des plis se fera le 28 octobre et l'analyse des propositions des bureaux d'études retenus s'effectuera le 6 novembre.

X – QUESTIONS DIVERSES

- Toitures du Presbytère

Madame le Maire donne lecture des devis établis par les Ets L & L Bâtiment et les Ets BEAUVOIS & RICART.

Celui des Ets L & L Bâtiment se monte à la somme de 4 754 € (couverture en ardoise) et celui des Ets BEAUVOIS & RICART à la somme de 4 020.49 € (couverture en ardoise) et de 3 586.68 € (couverture en tôle nervurée). Le Conseil Municipal souhaite solliciter d'autres entreprises.

- CAC

Mme le Maire informe l'Assemblée que la 2^{ème} réunion de Comité de Pilotage par le bureau d'études KATALYSE concernant le futur parc d'activités de Niergnies, a lieu vendredi 24 octobre.

- Transports Déchets Verts

Plusieurs personnes âgées ont demandé aux services techniques communaux de procéder à l'enlèvement des déchets verts.

Mme le Maire souhaite que ce service d'aide aux personnes âgées soit étudié au cas par cas en fonction de l'âge, de l'état de santé, de l'isolement et des ressources de la personne qui souhaite en bénéficier. Ce ramassage s'effectuera, après accord de Madame le Maire, selon des modalités à déterminer.

- Cloche à verre

Mme le Maire donne connaissance à l'Assemblée d'un courrier émis par la CAC concernant les contenants d'apport volontaire de verre. La SITA propose de remplacer les cloches à verre en place sur la commune par de nouveaux contenants vu que l'équipement actuel est âgé ou en mauvais état. Le coût de location est de 247.78 € HT par an et par contenant. Le coût de collecte est de 38.92 € HT par vidange. Ces coûts de location et de vidange seront intégrés au coût de service et au produit de TEOM de la commune.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la cloche à verre actuelle.

- Branchement EDF (friterie)

Monsieur BOEZ, 1^{er} Adjoint, s'est renseigné auprès d'EDF pour installer un branchement électrique sur la place. Le coût de ce branchement serait de 1 203 € TTC, s'ajoute à ce coût le prix de l'abonnement d'un montant de 800 €/an et la consommation. Le coût d'installation d'un branchement ponctuel étant de 200 €.

Le Conseil Municipal renonce à l'installation du branchement électrique et sollicitera EDF pour des branchements ponctuels.

- Info SIDEC

Mme le Maire fait part à l'Assemblée de son entretien avec Mr DEBARGE du SIDEC. Il précise que la commune doit prendre une décision avant fin 2009 quant au renforcement du réseau « rue d'Esnes ».

Mme le Maire a pris rendez vous avec Mr DEBARGE pour une vérification des poteaux et des câblages électriques de la commune, le 6 novembre.

- Subvention inondations

Suite aux inondations du 11 septembre, des communes de Villers-Plouich, Gouzeaucourt, Ribécourt-la-Tour et Marcoing, l'Amicale des Maires du Canton de Marcoing a lancé une action de solidarité en faveur des communes sinistrées. Un appel aux dons a été lancé.

Mme le Maire propose à l'Assemblée de s'associer à cette action en versant une subvention.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 200 €. Cette subvention sera versée à « l'Amicale des Maires du Canton de Marcoing » au profit des communes sinistrées.